



Quel sont mes droits, mon mari me trompe

Par **binchen**, le **04/08/2008** à **20:55**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Mariée depuis 28 ans, mon mari vient de m'annoncer ainsi qu'à mes deux enfants majeurs, qu'il avait une maîtresse et qu'il ne vivrait plus avec moi, sans toute fois me dire s'il partait vivre avec sa maîtresse.

Il me dit ne pas vouloir divorcer et propose de partager ses revenus (je ne travaille pas) à 50/50 avec moi, de façon à me permettre de vivre de mon côté, et continuer à bénéficier de sa couverture sociale et, le moment venu, de la moitié de sa retraite.

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. Nous possédons une maison entièrement payée et avons un peu d'argent place.

Nous hériterons (succession déjà organisée) de la maison de ma belle mère à son décès.

Je ne pense pas que mon mari reviendra vivre avec moi et, étant sans revenu ni bien personnel, souhaite savoir qu'elle position je dois adopter, et comment faire.

Dois-je insister sur un divorce?

Ais-je intérêt à accepter sa proposition de partager ses revenus, et si oui, comment en obtenir la garanti?

Quelles sont les options possibles?

Merci d'avance pour votre aide

Binchen

Par **teka**, le **26/04/2014** à **12:08**

Bonjour,suis étrangère ,mariée depuis 5 ans,j'ai une carte de sejour que va finir en 2022,je travaille,pas d'enfants et mon mari viens de ma quittes il y a une semaine!quel sont mes

droits,et quoi faire?suis perdue!
Cordealement Teka.

Par **aguesseau**, le **26/04/2014** à **14:22**

bjr,
vous devez contacter un avocat pour exiger de votre mari qu'il remplisse les devoirs et obligations d'un époux c'est à dire qu'il doit reprendre la vie commune et vous assurer les moyens de subsistance dans le cadre de son devoir de secours envers son époux.
cdt

Par **vahinerii**, le **01/08/2014** à **01:08**

Bonjour,

Je suis mariée en communauté cela va faire quatre ans de mariage cette année et 7 ans de vie commune, je suis invalide (chaise roulante) et mon mari m'a trompé maintenant nous vivons chez mes beaux parents, est ce que je peux quitter le domicile conjugal sachant que je ne suis pas chez moi et que l'on me fait bien comprendre, mon mari ne veut pas divorcer; il veut cependant être avec elle bref! au faite j'ignore ce qu'il veut vraiment mais moi je sais ce que je veux. J'ai trois enfants dont deux qui sont les miens et un de lui.

Quels sont mes droits?

Par **sylviereze**, le **22/09/2014** à **00:51**

bonjour mon mari après 8 ans de vie commune et 2 ans de mariage me trompe depuis deux mois.

Il m'a annoncé le week-end dernier qu'il me quittait définitivement pour sa maitresse et s'est retracté quand sa grand-mère a appelé sa maitresse qu'elle connaît.

Depuis une semaine il vit donc toujours avec moi la voit la journée, rentre le soir et passe sa soirée avec elle au téléphone ou à lui écrire des sms. Ce soir je lui demandé si son manège de rester avec moi physiquement tout en restant avec sa maitresse au téléphone allait durer longtemps, il m'a répondu qu'il ne restait physiquement avec moi QUE pour voir sa fille tous les jours.

J'ai la preuve qu'il m'a trompé dans une lettre qu'il m'a écrite. Puis-je faire valoir cette lettre pour demander le divorce ?

Merci de votre aide car je ne supporte plus cette situation

Par **cocotte1003**, le **22/09/2014** à **05:25**

Bonjour, oui vous pouvez. Allez voir un avocat pour décider de la procédure à engager, cordialement

Par **sylviereze**, le **22/09/2014 à 11:35**

merci pour la réponse je vais en chercher un

Par **delicatess**, le **05/11/2018 à 22:34**

Bonsoir.

Prenez le temps de bien réfléchir. En fonction de votre situation familiale et patrimoniale, le divorce "libératoire" engendre aussi des difficultés, et parfois des conflits interminables et coûteux. Si vous vous entendez bien avec votre mari, vous pouvez vous séparer par convention sans divorcer en fixant les règles du jeu par sous seing. Cordialement.